

Règlement intèrieur du gîte de groupe et location de la salle. Scolaires et particuliers.

Le gîte de groupe de la Maison de la Monne dans le Puy de Dôme, est une ancienne ferme rénovée pouvant accueillir jusqu'à 55 personnes pour cousinades, mariages, séminaires, anniversaires, etc.... Et 60 couchages en scolaire. Une offre de restauration vous sera proposée selon vos demandes et vos souhaits. Le gîte de la Maison de la Monne est titulaire d'un agrément de l'éducation nationale et de la DDJS.

Certaines salles sont en accès limitées : les responsables de groupes s'engagent à ne pas dépasser la capacité maximale d'accueil.

Le contrat ou les contrats ainsi que les règlements devront être retournés sous 15 jours avec l'acompte et les cautions afin que la réservation puisse être effective et validée.

CONSIGNES DE SECURITES

- ✓ Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte des bâtiments et d'utiliser tout objet pouvant être à l'origine d'un incendie dans la totalité du gîte.
- ✓ Il est interdit de déclencher l'alarme incendie par amusement.
- ✓ En cas d'alarme incendie, procéder à l'évacuation des locaux par les issues de secours prévues à cet effet et de se rendre au point de rassemblement situé vers le grand portail.
- ✓ Le signataire de la réservation sera tenu pour responsable de son groupe pour ce qui concerne dégradation, casse manque du respect du règlement par luimême et l'ensemble de ses convives, adultes, enfants ou animaux.
- ✓ Le responsable de groupes s'assurera que toutes les issues restent totalement dégagées.
- ✓ "Il appartiendra au responsable de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une surveillance nocturne effective de son groupe.
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité des parents, à eux de veiller à leur surveillance sur le temps du séjour à l'extérieure comme à l'intérieure.
- ✓ Il est interdit d'utiliser les issues de secours côté chambres sauf en cas d'incendie
- ✓ Il est interdit de courir dans les couloirs ou escaliers pour votre propre sécurité.
- ✓ Vous devrez signaler au gestionnaire du centre et des responsables toutes visites éventuelles pendant la durée de votre Séjour et les soumettre à leur approbation, ainsi que la présence d'animaux. Les personnes non signalées ou non autorisées seront reconduites à l'extérieur du domaine.
- ✓ Pour tout soucis de sécurité veuillez contacter Mr ou Mme Runavot au 0656871470

RISQUES MAJEURS

A la demande des autorités, le gestionnaire peut être amené à réaliser un confinement à l'intérieur des locaux. L'organisation de ce confinement sera présentée aux responsables le cas échéant.

ACCES REGLEMENTES

- ✓ Les activités en plein air et dans la salle de loisirs sont_sous la responsabilité et la présence d'un adulte
- ✓ La cuisine professionnelle, lingerie, laverie, atelier : l'accès est strictement interdit à toutes personnes étrangères au service.
- ✓ Avec accord du responsable de cuisine, il vous est possible de conserver de la nourriture en chambre froide.
- ✓ <u>Les animaux domestiques</u> autres que ceux de la Maison sont interdits dans la totalité du gîte sous réserve d'une autorisation préalablement demandée au gestionnaire et un supplément pourra être demandé de <u>7€00</u> par jour. Ils sont acceptés dans le restaurant et de ce fait l'animal sera sous la responsabilité de son propriétaire, ainsi que les déjections de celui-ci dont il devra en effectuer le ramassage et la mise en poubelle.
- ✓ Afin de respecter notre voisinage, il est interdit de bloquer et de laisser ouvertes les portes et les fenêtres de la salle de réception après 23h00.

 Sous peine que les nuisances sonores entrainent un déplacement des forces de l'ordre.
 - NB/ Pour les feux d'artifices s'adresser à la Mairie et la demande d'autorisation sera impérativement sollicitée par notre établissement.

DISPOSITIONS PARTIULIERES

Matériels :

- ✓ Il est attitré au lieu où il se trouve lors de votre arrivée, et ne doit en aucun cas le quitter. Toutefois, vous pouvez faire une demande de mobilier supplémentaire (tables, chaises) tout en respectant la capacité de la salle.
- ✓ Le mobilier des chambres ne peut en aucun cas être déplacé,

Matériels :

- ✓ Différents matériels peuvent être mis à votre disposition. Vous veillerez à son utilisation correcte. En cas de détérioration accidentelle, vous ne manquerez pas de la signaler au gestionnaire afin de faire effectuer les réparations dans les plus brefs délais. Tous matériels en chambres (literie, décoration, meubles), dans les parties communes, et en extérieur qui seront détériorés, ou brisés seront à la charge du loueur. Une facturation supplémentaire sera alors émise.
- ✓ Les photocopies sont facturées 0.20cts.

A cet effet un état des lieux d'entrée sortie sera soumis pour les groupes scolaire ou autres.

Les devis contractés au préalable pour la restauration peuvent être modifier selon l'inflation et l'évolution des prix des matières premières et des dépenses énergétiques, et prestataires.

Une caution de 2500€ sera demandée lors de la signature du contrat ou à la remise des clefs qui ne se fera qu'à cette seule condition. Cette caution vous sera rendue ou détruite dans les 10 jours suivant votre départ. Temps nécessaire pour la vérification des appareils et constats de dégradations. Ceci vaut si les consignes du contrat ne sont pas respectées en termes de comportement du groupe.

<u>N.B.</u>: Ce dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le(s) locataire(s) comme participation au loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le(s) locataire(s). Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le(s) locataire(s) s'engage(nt) à régler le préjudice au moment de sa sortie. Le propriétaire, quant à lui, s'engage à justifier le montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, une expertise sera faite et le tribunal sera saisi. C'est le tribunal d'Instance du lieu de la location qui est compétent. (Tribunal d'Instance de CLERMONT-FERRAND)

Ménage:

- ✓ <u>Scolaire</u>: La vérification des chambres (Changement des poubelles...) est faite dans chaque chambre tous les jours entre 9h et 12h/14h et 16h, vous veillerez au rangement des chambres afin que cette opération puisse être réalisée dans le respect des agents affectés à cette tâche. Pour les salles de classes, le ménage est fait entre 8h et 9h (Scolaire) si nécessaire.
- ✓ Des changes de lit sont mis à votre disposition dans la chambre des responsables pour les incidents qui peuvent intervenir la nuit. (Scolaire)

L'entretien des chambres adultes est assuré pendant le séjour, <u>par le ou les occupant(s)</u>, un passage peut-être effectuer sur demande du loueur. Les changes supplémentaires seront <u>facturés</u> <u>8€00</u> par lit supplémentaire et couettes sales.

Défaire les lits et déposer les draps, taies d'oreillers et housses de couettes devant la porte de la chambre.

Tout matériel déplacé devra être remis dans la pièce ou chambre dont il est originaire.

N.B.: Pour la location de la salle de réception et de la petite cuisine et du petit salon, le ménage sera effectué par les loueurs (sous peine d'une surtaxe de 600€ montant de la caution ménage) s'il n'est pas effectué ainsi que la vaisselle, lavée et essuyée). De même le matériel devra être rangé avant le départ (chaises, tables, vaisselle...). Elle vaut de même pour l'état des chambres, mise en place des housses de couettes à l'arrivée et salissure des couettes. Cette caution sera rendue ou déchirée dans les 10 jours après le départ des lieux.

Le signataire du contrat est tenu de faire respecter les consignes ci-dessus ainsi que les consignes <u>énergie</u> suivantes :

- Fermer portes et fenêtres (chauffage)
- Fermer les lumières, éteindre four et tout appareil électrique avant de sortir et /ou d'aller se coucher.
- Fermer porte salle activité à clef (sécurité de chacun)

Si ces consignes ne sont pas respectées un chèque de <u>caution de 100€</u> sera encaissé

RESTAURATION:

Scolaire		Groupe adulte
Petit déjeuner 7H30 à 9h00		7H30 à 9H30
Déjeuner de	12H00 à 13H00	12H à 13H30
Dîner de	19H00 à 20H00	19H à 20H30

Le petit déjeuner sera mis à disposition selon les effectifs de groupe dans les salles de restaurations. Toutefois les horaires peuvent être modifiés avec l'accord du gestionnaire en fonction de vos projets.

Le planning des **paniers repas** devra être établi avant l'arrivée du séjour ou demandé 48h à l'avance sinon, nous ne pourrons pas en honorer la demande. Les menus sont équilibrés et répondent aux exigences alimentaires.

AFFICHAGE:

✓ De manière générale l'affichage se fait sur les panneaux prévus à cet effet.

Si toutefois les panneaux étaient en nombre insuffisant, adressez-vous au gestionnaire afin de trouver la solution la plus adapté. Tout affichage sauvage est proscrit.

NOTRE PLANETE:

- > Penser à éteindre les lumières des pièces qui ne sont pas occupées ou qui ne nécessitent plus un apport de lumière.
- > Des poubelles sont à disposition, pensez à les remplir, mais ne confondez pas poubelles et toilette donc pas de lingette ou élément du même acabit dans cette dernière.
- > Ne pas laisser couler l'eau inutilement et penser à bien fermer les robinets.

Notre planète a besoin de nous, par des gestes simples,

AIDONS-LA!!!

Pour que tout le monde se sente bien •

Pour les scolaires pouvez être amené à cohabiter avec un autre groupe, de ce fait et en règle générale :

- ✓ Ne pas laisser les enfants de votre groupe dans l'ensemble des locaux et du gîte sans la présence et la surveillance d'un adulte.
- ✓ Pour le respect de chacun, merci de respecter le calme à partir de 21 h30 jusqu'à 7h00. Ces horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifiés avec l'accord des différents responsables de séjour.
- ✓ Pour les déplacements dans les locaux, le port de chaussons est obligatoire.
- ✓ A cet effet un meuble à chaussures est mis à votre disposition avant l'accès aux chambres.

L' ARRIVEE ET LE DEPART:

- ✓ L'arrivée pour le responsable du groupe doit être entre 17H et 18H30 afin de remettre les clefs et 1'état des lieux.
- ✓ Sauf accord préalable du gestionnaire, les chambres devront être libérées <u>au plus tard pour</u>

 9h. Une visite du site pourra être effectuée avec le gestionnaire afin d'établir un constat de départ.